

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Mise à jour des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Issoire-Brioude

Annexe(s) : liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude mise à jour

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DUTHEIL Nathalie

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BOURG François	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TINET Georges
COSTON David	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCLETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELLISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat mixte fermé (SMF), est nécessaire suite à un changement du représentant titulaire et du représentant suppléant pour la commune de Peslières et à un changement du représentant titulaire pour la commune de La Chapelle-Marcousse.

Il est rappelé les règles suivantes :

Règles de la représentation

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude est fixée à 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre, soit **69 représentants titulaires et 69 représentants suppléants**.

Règles électorales

Lors de l'élection des représentants des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, le conseil communautaire doit désigner les représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude à scrutin secret par vote électronique, et sur la base de la liste proposée et ci-annexée (*modification matérialisée en rouge*).

ENTENDU le rapport de présentation ;

Il est procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération pour la commune de Peslières au sein du SICTOM Issoire-Brioude.

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX	SUPPLEANT	NBE DE VOIX
PESLIERES	BARBECOT Stéphanie	115	COSTON David	115

Il est procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération pour la commune de La Chapelle Marcousse au sein du SICTOM Issoire-Brioude.

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX	SUPPLEANT	NBE DE VOIX
LA CHAPELLE MARCOUSSE	ROCHE Laurent	115		

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2017-05-19 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 avril 2017 portant sur la validation de la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM Issoire-Brioude ;

VU la délibération n° 2020-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant sur la définition des modalités de la dématérialisation des dossiers assemblées ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/03-1-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat Mixte Fermé (SMF) ;

VU la délibération n° 2020/04/05-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 relative à la mise à jour de délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude, du Syndicat Mixte de l'Eau et du SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent ;

VU la délibération n° 2020/06/06-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative à la mise à jour de délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat Mixte Fermé (SMF) ;

VU la délibération n° 2021-007 de la commune de La Chapelle Marcousse en date du 21 mars 2021 relative à la désignation de Monsieur Laurent ROCHE, titulaire au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

VU la délibération n° 15 de la commune de Peslières en date du 12 juin 2021 relative à la désignation de Madame Stéphanie BARBECOT, titulaire, et de Monsieur David COSTON, suppléant, au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

VU la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude mise à jour et ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que suite au changement des représentants de la commune de Peslières et de la commune de la Chapelle Marcousse au sein du SICTOM Issoire-Brioude, il est nécessaire de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein dudit syndicat ;

CONSIDÉRANT les opérations de vote ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune de Peslières au sein du SICTOM Issoire-Brioude telle qu'elle figure ci-dessus ;
- De valider la désignation du représentant titulaire de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune de La Chapelle Marcousse au sein du SICTOM Issoire-Brioude telle qu'elle figure ci-dessus ;
- De valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude mise à jour et telle qu'elle figure en annexe.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021